

# Communiqué du 22/11/12

## **TERRE DE LIN a obtenu la certification GOTS (Global Organic Textile Standart) sur son site de teillage de Routot**

TERRE DE vient d'être certifié pour le teillage de pailles biologiques. Les fibres obtenues conservent ainsi la certification lin biologique après teillage.

Aujourd'hui, la culture de lin biologique ne représente que quelques hectares. Elle est largement minoritaire (Moins de 1 % des surfaces de TERRE DE LIN) par rapport à la culture conventionnelle. La culture de lin biologique nécessite encore de travailler sur l'amélioration des pratiques agronomiques pour obtenir de bons résultats techniques.

La coopérative, à l'écoute de ses adhérents, les accompagne dans le développement de projets innovants pour la culture du lin.

A ce titre, TERRE DE LIN a effectué cette démarche de certification pour répondre aux attentes de ses adhérents inscrits dans la production biologique. La coopérative peut vendre les fibres issues de ces productions en tant que fibres de lin biologique certifiées GOTS (Certification biologique pour le textile).

Certains professionnels de l'aval de la filière, filateurs et tisseurs, ont des débouchés en fils et tissus de lin biologiques. Ces demandes représentent de faibles volumes, mais elles permettent de d'apporter une différenciation et de mieux valoriser une partie de leur offre.

Dans le but de structurer la filière lin biologique, l'association InterBio Normandie réunira les professionnels du secteur le 3 Décembre 2012 à Routot. Lors de cette journée de rencontre et d'échanges, TERRE DE LIN témoignera sur sa certification GOTS et présentera son site de teillage de Routot.

## **EUROPEAN FLAX, la marque d'origine européenne du lin**

Lors du Congrès International du Lin et du Chanvre, qui s'est tenu du 18 au 20 Octobre 2012, a été lancée la marque EUROPEAN FLAX. Cette marque, portée par l'ensemble des producteurs, teillages et négociants européens, a été déposée par la CELC (la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre).

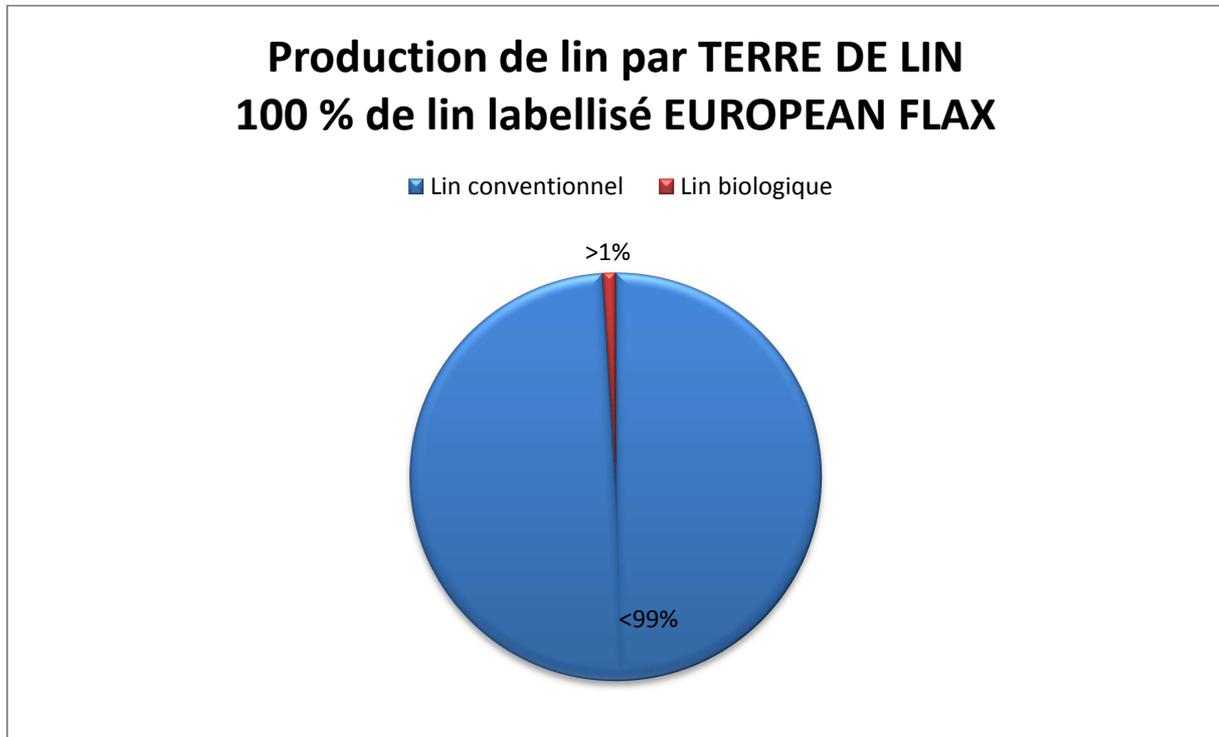
TERRE DE LIN a participé au groupe de réflexion sur la création de cette marque et à la rédaction de sa charte dont elle est signataire.

Elle a pour but :

- D'apporter un visa qualitatif de la fibre de lin Européen sur les différents marchés (mode, art de vivre, maison) et les débouchés technique
- De valoriser l'origine territoriale et les savoir faire
- De confirmer le lin comme une fibre végétale naturelle participant à la protection des écosystèmes par les bonnes pratiques de sa culture.
- De certifier, de la graine à la fibre, une traçabilité garante de transparence et de sécurité
- D'être identifiée par le consommateur final en garantissant la qualité, la traçabilité de la fibre afin de répondre aux attentes des consommateurs en termes de labels sûrs.

La coopérative s'inscrit donc dans une démarche cohérente de valorisation du lin, qu'il soit conventionnel ou biologique.

## **REPARTITION DE LA PRODUCTION DE TERRE DE LIN**



## **TERRE DE LIN EN QUELQUES CHIFFRES**

600 agriculteurs adhérents

240 salariés

10 000 ha. de production de lin en Haute-Normandie (15 % de la production française)

5 sites de transformation des fibres

TERRE DE LIN couvre l'ensemble des activités amont de la filière lin :

- Obtention de nouvelles variétés
- Production de semences
- Teillage
- Peignage

Contact Presse :

Laurent CAZENAVE

Tel : 06 07 96 82 55

Email : laurent.cazenave@texnord.com



Terre de Lin